

RADIOPROTECTION DES PATIENTS EN ODONTOLOGIE

Formation obligatoire pour les chirurgiens-dentistes



100% e-learning - Programme Intégré

Votre formation intégralement en ligne : connectez-vous quand vous voulez et d'où vous voulez pendant 11 semaines. Formation asynchrone.



13 heures

4 heures d'évaluation professionnelle des pratiques et 9 heures de formation à distance.



1150€

Formation éligible aux financements **DPC** et **FIF PL** (sous réserve de la disponibilité de vos droits)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Reconnaître les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical (objectif n°1)
- Appliquer la réglementation (objectif n°2)
- mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe de justification des expositions (objectif n°3)
- Mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe d'optimisation des doses reçues par les personnes exposées (objectif n° 4)
- Analyser leur pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques inhérents aux rayonnements ionisants, de la justification des expositions et de l'optimisation des doses à délivrer pour améliorer la radioprotection des personnes exposées (objectif n°5)
- Informer la personne exposée afin qu'elle puisse devenir actrice de sa radioprotection (objectif n°6)

Résumé de la formation

Tous les praticiens en exercice sont tenus de réaliser une mise à jour de leurs connaissances en matière de radioprotection des patients tous les 10 ans (arrêté du 11 juin 2019).

Cette formation vous permettra d'obtenir une attestation validante valable 10 ans.

Public concerné et prérequis

Formation à destination des chirurgiens-dentistes :

- Libéraux
- Salariés en centres de santé
- Salariés des établissements de santé et /ou des établissements médico-sociaux

Formation à destination des praticiens selon les spécialités suivantes :

- Chirurgie dentaire
- Chirurgie dentaire spécialisée en Orthopédie Dento-Faciale
- Chirurgie dentaire spécialisée en chirurgie orale
- Chirurgie dentaire spécialisée en médecine bucco-dentaire

INTERVENANT



Dr Pierre VOLF

Chirurgien-dentiste
à Biscarosse

Modalités pratiques



Plateforme de formation accessible 24/24

Pour une utilisation optimale de la plateforme, nous vous recommandons de vous y connecter depuis le navigateur Google Chrome ou Mozilla Firefox (à jour). Nous préconisons également une connexion internet adéquate au suivi d'une formation en ligne.



Inscriptions en ligne

www.webdental-formation.com → S'inscrire



Contact

- Tél. : 01 84 80 34 80 (du lundi au dimanche)
- Mail : formation@webdental.fr
- Formulaire en ligne : www.webdental-formation.com/contact

Nous sommes à votre écoute, si vous êtes en situation de handicap, contactez notre référent handicap



01 76 31 10 80



referenthandicap@webdental.fr

Prise en charge

Formation éligible à la prise en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien :

- soit libéral et / ou salarié d'un centre de santé conventionné exerçant en France métropolitaine ou dans les DOM,
- dispose du nombre d'heures nécessaire dans son crédit DPC (18 heures par an, à consulter sur agencedpc.fr),
- soit inscrit à la formation auprès de Webdental Formation,
- soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC,
- suive l'intégralité du parcours de formation durant la session choisie.

Pour un financement FIF PL, consulter un conseiller formation pour connaître les conditions de prise en charge.

Modalités d'évaluation

En début de formation :

Les participants sont invités à remplir une grille d'audit afin d'analyser leurs pratiques professionnelles. Ils choisiront 10 dossiers cliniques pour lesquels ils ont réalisé des examens radiologiques. À partir de leurs résultats, ils recevront un plan d'actions individualisé et formalisé qui leur permettra d'identifier les actions d'amélioration à mettre en place.

En fin de formation :

Une auto-évaluation finale est à remplir en comparaison à l'auto-évaluation remplie en début de formation. Ceci permettra aux participants d'identifier la modification de leur pratique professionnelle en fonction des recommandations de bonnes pratiques.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama de formation sous format vidéo
- Articles bibliographiques à lire et télécharger
- Grilles d'audit clinique à remplir
- Activités pédagogiques sous forme de quizz

Méthode et déroulé pédagogique

ÉVALUATION

Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 1er tour

Le praticien est invité à rechercher et analyser 10 de ses dossiers patients pour lesquels il a réalisé des examens radiologiques, grâce à une grille d'audit. Il doit ensuite répondre à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques. En fonction des résultats d'une première évaluation, le praticien recevra un plan d'actions individualisé et formalisé et sera invité à mettre en place des actions d'amélioration concrètes, faisables,

organisées dans le temps et suivies. Il devra notamment en suivre les différents modules de formation continue qui lui sont proposés après cette première évaluation.

L'impact de ces actions sera évalué par une nouvelle mesure des écarts entre la pratique réelle observée et la pratique attendue ou recommandée, selon les mêmes critères d'évaluation.

MODULE 1

Notions de base sur les rayons X

- Définitions brèves des rayons X
- Générateurs dentaires & propriétés
- Spécificités de la 3D : différences Cone Beam vs Scanner

MODULE 2

Un peu de biologie... les effets des rayons X sur l'organisme

- Les effets biologiques
- Les effets déterministes
- Les effets stochastiques
- Les effets tératogènes
- Risques... ou pas

MODULE 3**Diagnostic, thérapie, naturel : comparaison des doses**

- Introduction
- Les unités de mesure
- Les doses naturelles – les doses artificielles
- Les doses et les risques

MODULE 4**Les piliers de la radioprotection**

- Introduction
- Justification des examens radiologiques
- Optimisation de la prise des clichés
- Optimisation et générateurs
- Optimisation et capteurs
- Optimisation et champ d'exposition
- Optimisation et technique
- Limitation des doses reçues

MODULE 5**La radioprotection au cabinet dentaire**

- Introduction
- Mise en application de la réglementation
- Les textes à respecter
- La télédéclaration
- Les aménagements de la structure
- Les contrôles qualité
- L'assurance qualité
- Affichage et signalétique
- Évolution PCR et contrôle RADIOPROTECTION
- La dosimétrie
- Les formations
- Au quotidien : savoir expliquer et quoi faire

MODULE 6

Les références bibliographiques

- Guides, indications et procédures des examens radiologiques en odontostomatologie (recommandations pour les PS)
- Tomographie volumique à faisceau conique – ADF (06/11/15)
- Assurance qualité en imagerie médicale mettant en œuvre des rayonnements ionisants – ADF (10/2019)
- Site de l'IRSN

ÉVALUATION

Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 2e tour

Le chirurgien-dentiste est de nouveau invité à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques pour mettre en place un plan d'actions avec des échéances pour améliorer ses pratiques. à rechercher et analyser 10 nouveaux dossiers patients pour lesquels il a réalisé des examens radiologiques grâce à une grille d'audit. Puis, il répondra de nouveau



Questionnaire de satisfaction de fin de formation

Modalités de validation

Le programme de cette formation est conforme à la décision n° 2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019.

Pour valider cette formation et ainsi obtenir l'attestation de formation validante d'une durée de validité de 10 ans, les participants doivent impérativement suivre l'intégralité du cycle de formation d'environ 9 heures (correspondant au temps obligatoire de suivi de formation connecté, ainsi que les activités qui peuvent se réaliser hors connexion).

Les participants termineront et valideront leur parcours par la réalisation d'une évaluation finale des connaissances de 20 questions. Pour valider leur formation, les participants doivent obtenir un résultat égal ou supérieur à 12/20.